

- TERRE D'ÉMERAUDE COMMUNAUTÉ -

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DÉLIBÉRATION N°030/2022

Envoyé en préfecture le 11/03/2022

Reçu en préfecture le 11/03/2022

Affiché le

Berger Levaault

ID : 039-200090579-20220309-D_030_2022-DE

SÉANCE DU 09 MARS 2022

Nombre de Conseillers

En exercice : 116

Titulaires présents : 82

Suppléants présents : 3

Pouvoirs : 13

Date de convocation :

03/03/2022

Date d'affichage :

11/03/2022

Votants :	98	Pour :	98	Contre :	0	Abstentions :	0
-----------	----	--------	----	----------	---	---------------	---

L'an deux mille vingt-deux, le neuf mars, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle François TRUFFAUT de Moirans en Montagne, sous la présidence de Monsieur PROST Philippe.

Délégués titulaires présents :

ANDREY Patrick ; AYMONIER Gaëtan ; BAILLY Jacques ; BAILLY Thierry ; BARIOD Denis ; BELPERRON Pierre-Rémy ; BENIER ROLLET Claude ; BENOIT Jérôme ; BOILLETOT Jean-Marc ; BOISSON Jean Pierre ; BOISSON Laurence ; BONDIER Jean-Robert ; BONIN Robert ; BOURGEOIS Josette ; BOZON Fabienne ; BRUNET Hervé ; BUCHOT Jean-Yves ; BUNOD Remy ; CAILLON Gérard ; CAPELLI Sophie ; CAPPELLI Célestin ; CASSABOIS Yannick ; CATILAZ Christophe ; CATTET Jean-Luc ; CHAMOUTON Patrick ; CLOSCAVET Marie-Claire ; COLIN Gwenaël ; CORAZZINI Sylvie ; DALLOZ Jean-Charles ; DAVID Lauriane ; DEPARIS-VINCENT Christelle ; DEVAUX Catherine ; DUBOCAGE Françoise ; DUFOUR Anne ; DUTHION Jean-Paul ; ETCHEGARAY Josiane ; FAGUET Jean-Jacques ; FAVIER Jean-Louis ; GAMBEY Olivier ; GAUTHIER PACOUD Sandrine ; GERMAIN Christophe ; GIROD Franck ; GROS DIDIER Jean Charles ; GUERIN Jean Luc ; HOTZ Richard ; HUGONNET Franck ; HUGUES Guy ; JACQUEMIN Pierre ; JOURNEAUX Cyrille ; JULLEROT Pascal ; LAVRY Dominique ; LONG Grégoire ; LUSSIANA Eddy ; MARQUES Patrick ; MILLET Jacqueline ; MILLET Michel ; MOREL Alain ; MOREL Denis ; MOREL-BAILLY Hélène ; NEVERS Jean-Claude ; PAIN Michel ; PANISSET Maryline ; PARIS Robert ; PERRIN Alexandre ; PIETRIGA Guy ; POURCELOT Anaïs ; PRELY Fabrice ; PROST Philippe ; RASSAU Jean-Noël ; RETORD Dominique ; REYDELLET DELORME Emmanuelle ; ROUX Nathalie ; ROZEK Evelyne ; RUDE Bernard ; SCHAEFFER Catherine ; SERVIGNAT Odette ; STEYAERT Frank ; THOMAS Rémi ; TISSOT Isabelle ; VENNERI PARE Sandra ; VIAL Jacques ; VUITTON Antoine.

Délégués suppléants présents : GIBOZ Brigitte ; MAURON Francine ; PICARD Alain.

Excusés : BAILLY Hervé ; BELLAT Stéphane ; CALLAND Jacques ; CIOE Bruno ; GROS-FUAND Florence ; LANCELOT Catherine (représentée par GIBOZ Brigitte) ; MAILLARD Jean-Claude (représenté par PICARD Alain) ; RAVIER Pascal (représenté par MAURON Francine) ; VILLESSECHE Anne.

Excusés ayant donné pouvoir : BANDIER Dominique à MILLET Michel ; BAUDIER Stéphanie à MOREL BAILY Hélène ; BOURGEOIS Rachel à LONG Grégoire ; CHATOT Patrick à PANISSET Maryline ; DUFOUR Christiane à PROST Philippe ; GEAY David à LONG Grégoire ; GRAS Françoise à GROS DIDIER Jean-Charles ; GUILLOT Evelyne à BOURGEOIS Josette ; JAILLET Bernard à SERVIGNAT Odette ; LACROIX Serge à RASSAU Jean-Noël ; MONNERET LUQUET Jocelyne à CASSABOIS Yannick ; REVOL Hervé à MILLET Jacqueline ; VACELET Jean-Marie à HUGUES Guy.

Absents : ARTIGUES Damien ; BIN Richard ; BRIDE Frédéric ; CORON Nathalie ; DE MERONA Bernard ; DUMONT GIRARD Philippe ; FATON Patrice ; LAMARD Philippe ; MORISSEAU Gilles ; PAGET Jean-Marie ; REBREYEND COLIN Micheline.

Ne prend pas part au vote : BLASER Michel.

Secrétaire de séance : Franck GIROD.

Objet : AIDE à l'IMMOBILIER d'ENTREPRISE - attribution de subvention Hôtel-Restaurant « Le Relais du Lac » de Maisod.

Rapporteur : STEYAERT Franck

Le RAPPORTEUR,

EXPOSE

En matière de développement économique, la loi NOTRe du 7 août 2015 a réorganisé les interventions des collectivités territoriales sous l'égide de la Région responsable, sur son territoire, de la définition des orientations en matière de développement économique et chargée d'élaborer un Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (« SDREII »). En revanche, l'immobilier d'entreprise reste de la compétence des communes et des EPCI à fiscalité propre, qui pourront décider de l'attribution des aides en matière d'investissement à l'immobilier des entreprises et de location de terrains ou d'immeubles.

Terre d'Émeraude Communauté, compétente dans ce domaine d'intervention a rédigé un règlement d'intervention au titre de l'appui à l'immobilier d'entreprise adopté par délibération le 31 mars 2021, prévoyant le versement d'aides directes aux entreprises et collectivités locales pour les projets relevant des hébergements touristiques.

La commune de Maisod, propriétaire du bâtiment, a sollicité une aide de Terre d'Émeraude Communauté pour les investissements qu'elle souhaite mener en vue de la requalification de l'Hôtel-Restaurant (travaux importants d'aménagements intérieurs et d'améliorations énergétique, thermique, acoustique et d'accessibilité) dont le montant des travaux s'élève à 78 633€ HT pour les études et 786 330€ HT pour les travaux. La commune de Maisod sollicite une aide de la Région Bourgogne Franche-Comté à hauteur de 20% (maximum de l'assiette éligible fixée par la Région).

L'intervention régionale ne pourra se faire qu'en complément de l'intervention de l'EPCI.

Il est proposé, au vu du règlement d'intervention de la collectivité et des conditions requises pour bénéficier d'une subvention, d'accorder une subvention d'un montant de 1 000 euros.

La COMMISSION TOURISME, dans sa séance du 01 mars 2022 a émis un avis favorable,

Le BUREAU COMMUNAUTAIRE, dans la séance du 02 mars 2022 a émis un avis favorable,

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après avoir entendu cet exposé et avoir délibéré,

DÉCIDE

D'APPROUVER la demande d'Aide à l'Immobilier d'Entreprise sollicitée par la commune de Maisod pour les travaux à engager pour l'Hôtel-Restaurant « Le Relais du Lac » situé sur la commune de Maisod.

D'OCTROYER une aide de 1 000€ dans le cadre du règlement d'intervention.

DE DIRE que les crédits seront inscrits au budget 2022.

DE CHARGER Monsieur le Président de signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,


Le Président



Envoyé en préfecture le 11/03/2022

Reçu en préfecture le 11/03/2022

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 039-200090579-20220309-D_030_2022-DE